

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022 A 20H15

Première séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme Catherine Sermet, qui ouvre la séance à 20h15 dans la salle de conférence, 2^{ème} étage de la Mairie.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet
	Anne-Sophie Fillistorf
	Zélie Guerra
	Solveig Rüfenacht
	Catherine Sermet, Présidente
	Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney
	Nicolas Meda
	Jean-Jacques Nussbaumer
	Alain Pipoz
	David Schütz

Excusés :

Madame	Céline St-Mart
Monsieur	Christian Tripod

.....

Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

.....

Secrétaire général présent : Pierre-Alain Aubert.

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV du 14.06.2022**
2. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1 Authentification forte et Webmail du Conseil municipal
 - 2.2 PV et rapports des Commissions
 - 2.3 Rôle CM et convocation Commissions
3. **Communications du Maire et des Adjoints**
 - 3.1 Place de jeux – supports vélos – poubelles à tri
 - 3.2 Service social de la Commune
 - 3.3 Festival Antigél
 - 3.4 Présentation du statut du personnel
 - 3.5 Retour sur cet été, eau, électricité, manifestations et parkings
 - 3.6 Suivi des projets en cours

4. **Droits d'opposition sur les décisions de l'ACG**
 - 4.1 Droit d'opposition – 7 décisions
5. **Projet de délibération, de motion et de résolution**
 - 5.1 Délibération pour une garantie des engagements de prévoyance pour le personnel de l'ORPC Valavran.
6. **Propositions individuelles et questions**
 - 6.1 Point de situation pompiers
 - 6.2 Réponse à la motion « transport du mercredi »

.....

1. **Approbation du PV du 14 juin 2022**

Le PV du 14 juin 2022 est accepté sans remarque et son auteure, Mme Heidi Schütz, est remerciée pour sa rédaction.

.....

2. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**

2.1 Authentification forte Webmail et CMnet.

P.-A. Aubert, secrétaire général, résume la situation : pour faire suite aux attaques informatiques dans diverses communes, le SIACG a resserré les paramètres de sécurité. P.-A. est à disposition des conseillers municipaux qui aurait besoin d'aide pour créer leur compte (à mettre en place avant fin octobre 2022) !

S. Zuppinger demande si Firefox pose problèmes.

P.-A. Aubert répond que ce qui fonctionne le mieux c'est Edge.

2.2 PV et rapports des Commissions.

C. Sermet ouvre la discussion. Le but serait d'arriver à une transmission efficace des rapports des Commissions. Elle transmet que, selon Christian Tripod malheureusement absent ce soir, le rapport de la Commission des bâtiments parviendra sous peu au Conseil municipal (prévu 6 semaines après la séance de Conseil municipal du 14 juin).

C. Sermet est désolée pour les personnes qui ne font pas partie de la Commission des bâtiments et qui, du fait de l'absence de rapport, ne sont pas au courant de ce qui se passe.

J.-J. Nussbaumer ne comprend pas la différence entre un rapport et un procès-verbal.

C. Sermet rappelle que le PV fait suite à une séance de Commission, il n'est pas publié. Le rapport de Commission lui, est destiné à l'information du Conseil municipal par rapport à l'avancée des demandes d'étude de dossiers.

A.-S. Fillistorf rappelle que Ch. Tripod, président de la Commission des bâtiments, attendait des informations de la part de l'Exécutif après la séance de CM du 14.06.2022.

Selon S. Zuppinger, Ch. Tripod n'a pas forcément besoin d'informations supplémentaires, il lui suffit de mentionner dans son rapport que les informations manquent.

C. Sermet s'inquiète de savoir si tout se passe bien au sein de la Commission des bâtiments, elle souhaiterait pouvoir informer les membres du CM qui ne font pas partie de cette Commission.

Selon M. Baudet, la Commission des bâtiments fera un rapport intermédiaire.

S. Zuppinger précise que le PV de la dernière séance de Commission des bâtiments a été rédigé et envoyé par elle-même, 10 jours après la séance.

C. Sermet précise qu'elle a consulté les lois et règlements, il n'y a rien de précis au sujet du délai de reddition des rapports des Commissions.

2.3 Rôle CM et convocation Commissions.

Pour Y. Berney la différence n'est pas claire entre la Commission ad hoc (ndlr. Cette Commission élargie s'est réunie le 13 juin 2022, le PV se trouve dans CMNet) et la Commission des bâtiments !

P.-A. Aubert, secrétaire général, rappelle que les Commissions sont des émanations du Conseil municipal. C'est à lui de définir le but des travaux de chaque Commission.

S. Zuppinger résume : l'Exécutif présente un projet, le CM n'est pas d'accord avec le projet tel que présenté par l'Exécutif, le CM nomme donc une Commission pour retravailler le dossier.

Selon Y. Berney il y a un décalage car le CM souhaiterait participer à l'élaboration des projets.

M. Baudet pense qu'il y a des doublons entre la Commission des bâtiments et la Commission ad hoc.

N. Meda suggère de définir plus précisément les mandats des Commissions.

S. Rüfenacht ne voit pas l'utilité de deux Commissions (Commission des bâtiments et Commission ad hoc)

Pour D. Schütz les deux Commissions traitent des mêmes sujets.

S. Zuppinger rappelle que les non-membres de la Commissions des bâtiments se sentaient frustré et ont ainsi pu participer à la Commission ad hoc.

S. Rüfenacht demande si le CM a le pouvoir de dissoudre les Commissions.

P.-A. Aubert répond que le CM a le pouvoir de former, mandater et dissoudre les Commissions.

Selon A. Pipoz, les membres des Commissions sont nommés en début de législature et ne peuvent pas changer en cours de législature.

P.-A. Aubert précise que les Commissions ad hoc sont susceptibles d'être dissoutes.

C. Sermet rappelle qu'il ne faut pas oublier les recommandations de la Commission des finances.

Pour V. Hornung, Maire, la Commission ad hoc de juin ne pose pas de problème. Peut-être que le CM devrait se poser la question de la pertinence de poursuivre le mandat de la Commission des bâtiments.

Il rappelle le principe des travaux des Commissions : l'Exécutif présente un projet au CM qui, lorsqu'il n'est pas convaincu, peut mandater une Commission pour retravailler le dossier. Pour V. Hornung le mandat donné à la Commission des bâtiments n'était pas clair.

Pour M. Baudet, le but des Commissions est aussi d'éviter que les séances de CM soient trop longues.

N. Meda demande qui préside les Commissions ad hoc ?

P.-A. Aubert répond qu'il s'agit du président du CM.

C. Sermet, avec l'accord du CM, demandera au président de la Commission des bâtiments un rapport dans les 15 jours et au président de la Commission des routes de convoquer une séance avant la fin de l'année.

C. Sermet propose de dédier 1 h de discussion aux Commissions, principalement bâtiments et routes, lors du prochain CM.

N. Meda précise que ce soit à condition d'avoir reçu le rapport de la Commission des bâtiments avant !

J.-J. Nussbaumer s'inquiète car le CM n'a pas toutes les clefs en mains et se retrouve, selon lui, soudain avec tous les pouvoirs !

C. Sermet estime que le problème est que les projets sont nombreux et imbriqués les uns aux autres.

V. Hornung reconnaît que les questions du CM sont légitimes, beaucoup de changements ont lieu pendant cette législature, avec beaucoup de questions et c'est normal. Il rappelle que le but de chacun est de trouver les meilleures solutions pour le bien de la Commune.

3. Communications du Maire et des adjoints

3.1 Place de jeux – supports vélos – poubelles à tri.

S. Chassot Leiglon, adjointe, annonce la prochaine installation de poubelles à tri sur la nouvelle place de jeux, à côté du Buffet de la Gare. Il manque encore le système de couverture. La réflexion est en cours.

De même, des supports à vélos sont en cours de choix et seront installés à divers endroits de la Commune.

L'installation de couverts à vélos est inscrite au budget 2023.

S. Chassot Leiglon discute avec Top Jeux de l'installation d'une Slackline.

3.2 Service social de la Commune.

LRT1 et LIASI.

H. Louvrier, adjoint, explique qu'avec l'entrée en vigueur de la LRT1 et de son règlement d'application au 1^{er} janvier 2023, obligation est faite aux communes de proposer un service social de premier recours aux seniors de la commune.

Pro Senectute, Caritas et Dôme Seniors ont été auditionnés.

Dôme Seniors a été retenu par l'Exécutif et assurera une présence d'une demi-journée par mois dont 1 h sans rendez-vous et le reste de l'après-midi sur rendez-vous

Z. Guerra demande si le canton gèrait cette problématique jusqu'à maintenant.

H. Louvrier répond par l'affirmative mais précise que toutes les communes n'étaient pas sur un pied d'égalité. Dôme Seniors pourra aussi s'occuper du suivi du plan canicule, par exemple. Cette prestation se trouvera dans le budget 2023 pour un montant de F 6'000.-

La Mairie informera les aînés par un courrier personnel et Dôme Seniors sera présent au Noël des aînés. Une prestation identique sera mise en place pour l'ensemble de la population (LIASI) mais ceci est encore en discussion au niveau cantonal.

J.-J. Nussbaumer demande si les problèmes avec les jeunes seront pris en charge ?

H. Louvrier répond que pour l'instant la LRT1 concerne les seniors. Les négociations pour l'introduction de la LIASI sont encore en cours entre Canton et communes.

Y. Berney demande si un sondage des besoins a été réalisé.

H. Louvrier confirme que la commune connaît le nombre de personnes concerné. Dans tous les cas, il s'agit d'une obligation légale même si, par moment, nous n'aurions personne en situation de précarité.

H. Louvrier annonce que le repas de Noël des aînés aura lieu le 17 décembre, il encourage tous les membres du CM à participer à ce moment très sympathique.

3.3 Festival Antigél

H. Louvrier informe que la commune a été contactée par Antigél. Ils ont présenté un projet intéressant à N. Meda, président de la Commission culture et loisirs, et à lui-même. Antigél prépare un budget et le cas échéant, ce sera la Commission culture et loisirs qui s'occupera de l'organisation.

3.4 Présentation du statut du personnel

V. Hornung rappelle que le CM a reçu le projet de Statut du personnel sur CMNet, ce statut sera mis au vote lors de la séance de CM d'octobre. Le statut voté par le CM sera complété par un règlement.

J.-J. Nussbaumer demande si le personnel actuel a été consulté.

V. Hornung répond que oui.

N. Meda demande si des changements par rapport à la situation actuelle ont été effectués.

V. Hornung répond que ce nouveau statut est plutôt plus favorable.

N. Meda demande si des charges financières supplémentaires sont à prévoir.

V. Hornung répond que non.

P.-A. Aubert, secrétaire général, se tient à disposition pour les éventuelles questions ou remarques.

3.5 Retour sur cet été, eau, électricité, manifestations et parkings

Plage.

S. Chassot Leiglon évoque les problèmes de parking à la plage. Des mesures ont été prises, des troncs ont été posés sur la banquette herbeuse de la route de Suisse, côté Jura, pour éviter le parking sauvage. La police a été appelée pour des remises à l'ordre. Concernant les trottoirs, ils ont, sur l'ensemble de la saison, assez bien été respectés.

La limitation du parcage à 6h sur le chemin de la Poissonnière, entre 8h et 19h, sera mis en place sous peu.

J.-J. Nussbaumer propose de limiter à 6 h pendant la saison d'été et de limiter à 10h le reste de l'année pour les personnes qui vont travailler.

S. Chassot Leiglon répond que ce n'est pas possible au niveau de la loi, mais il serait envisageable de n'amender les contrevenants qu'en été.

Y. Berney demande s'il est possible d'installer des places pour camping-car ?

S. Chassot Leiglon va se renseigner.

Grands-Chênes.

Une interdiction de stationner sur la place des Grands-Chênes sera posée le 26 septembre 2022, sauf commerces, six places visiteurs et deux places « mobilité réduite ».

M. Baudet demande comment se feront les contrôles.

S. Chassot Leiglon répond qu'une société privée sera mandatée si nécessaire.

V. Hornung précise que des places disponibles existent en sous-sol.

Route des Coudres.

S. Chassot Leiglon annonce que des contrôles radar seront effectués.

Parking des Grands-Hutins.

V. Hornung informe que la Mairie se basera sur l'expérience des « Grands-Chênes » pour éventuellement régler le parking des Grands-Hutins.

J.-J. Nussbaumer souhaiterait savoir si la Mairie a demandé à Garengo d'utiliser les places sous le couvert.

V. Hornung répond qu'une offre d'achat, qui n'a pas abouti, a été faite à M. Casella. De nouvelles négociations seront peut-être menées avec les éventuels futurs nouveaux propriétaires.

N. Meda souhaiterait un point de situation sur les bornes électriques.

Chemin des Ochettes.

S. Chassot Leiglon communique que le marquage central du chemin des Ochettes a été refait. Un mur sera construit par les nouveaux propriétaires (ex-Kürsner), en remplacement de la haie qui déborde sur le chemin. Ils doivent encore demander une autorisation de construire.

Route de Founex.

Afin de réduire la vitesse des usagers, un nouveau marquage a été réalisé devant le Buffet de la Gare, pour plus de sécurité. Voir si cela suffira.

Taille des haies.

Le contrôle de la dimension des haies a été réalisé par les employés communaux et les lettres de réclamations sont en cours de rédaction.

Y. Berney demande sur quoi se base la Mairie pour écrire des lettres de réclamations.

P.-A. Aubert répond qu'elle se base sur les remarques des utilisateurs et la liste de la Commission des routes.

Economie d'eau.

Les réactions du Conseil municipal sont positives suite au « tous ménages » de remerciements pour les économies d'eau pendant la longue période de sécheresse de cet été.

Espaces verts.

S. Chassot Leiglon annonce un changement de type de plantation, une extension des prairies fleuries, l'installation de cuve à récupération d'eau et l'achat d'une nouvelle pompe afin d'utiliser l'eau des fontaines (non-potable) pour l'arrosage des bacs.

Y. Berney interroge : est-ce le canton qui demande de mettre en place des prairies fleuries ?

S. Chassot Leiglon répond qu'il n'y a pas d'obligation pour le moment.

Pour Y. Berney la Commune fait là des frais supplémentaires inutiles puisque les agriculteurs ont déjà mis en place des réseaux agro-environnementaux.

V. Hornung estime qu'il s'agit de petites surfaces qui font passer un message, sans frais supplémentaires.

S. Chassot Leiglon ajoute que le 85 % de terre cultivée de la Commune n'est pas propice à la biodiversité. Elle souhaite encourager les habitants qui ont des jardins à installer des prairies fleuries.

Sur proposition de M. Baudet, le CM par l'intermédiaire de sa présidente, charge la Commission environnement d'aider l'Exécutif à préparer un « tous ménages » de conseils aux propriétaires de jardins afin de favoriser la biodiversité.

Route de Suisse.

S. Zuppinger demande si la limitation de vitesse à 60 km/h va être maintenue.

J.-J. Nussbaumer est étonné car cette limitation avait été retirée en fin de saison d'été 2019 car inadéquate.

P.-A. Aubert informe que la loi a changé et que cette limitation de vitesse a pu être installée cet été, par les services cantonaux, en moins d'une semaine.

Promotions.

H. Louvrier annonce que tout s'est bien passé en 2022. Pour 2023, il est prévu qu'un artiste agrémenté le cortège.

Y. Berney fait remarquer que lors des Promotions, des anciens élèves de Céligny ont été refoulés au trampoline.

H. Louvrier précise que la fête est prévue prioritairement pour les enfants de l'école primaire.

A.-S. Fillistorf demande pourquoi il n'y avait pas de DJ cette année ?

H. Louvrier répond que 2022 a été une année de transition. Il n'a pas été possible de faire la fête sur l'ancien terrain de foot, éloigné des habitations. Un nouvel emplacement est prévu à moyen terme sur le terrain le ruisseau.

1^{er} août.

V. Hornung a reçu de nombreux échos très favorables. En conséquence, il est prévu de reconduire le 1^{er} août à la plage en 2023. Il conviendrait toutefois d'éloigner un peu la musique des tables.

Energie.

V. Hornung informe que l'Exécutif a fait le tour des problèmes que la Commune pourrait potentiellement rencontrer en cas de délestage électrique cet hiver.

Il signale que l'Exécutif est en contact avec les SIG pour obtenir des pistes de sensibilisation aux économies d'énergie dans le cadre du « Programme Echo21 ».

3.6 Suivi des projets en cours

Grands-Chênes II.

V. Hornung annonce le début des études pour mettre le projet sur les rails.

Réaffectation du bâtiment de la mairie.

V. Hornung informe qu'un bureau d'architecte a reçu le mandat d'étudier la faisabilité des locaux de la mairie au rez-de-chaussée du bâtiment communal.

Caserne des pompiers.

Le projet est en discussion avec les pompiers.

Ancienne laiterie.

Projet d'aménagement et de rénovation en cours d'étude, car la Société de laiterie souhaiterait utiliser le local pour de la vente direct de produits du terroir.

Chemin du Léman

Les voisins ont fait opposition, le Tribunal a donné gain de cause à la Commune, les voisins ont à nouveau fait recours, notre avocat va déposer notre réponse le 14 septembre 2022.

4. Droit d'opposition sur les décisions de l'ACG

4.1 Droit d'opposition – 7 décisions

Décisions de l'ACG : le CM décide de ne pas faire usage de son droit de veto concernant les points suivants :

- ✓ Subvention relative l'octroi en 2023, par le Fonds intercommunal de F 5'000.- par place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal au financement 2023 du Bibliobus intercommunal.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal à l'enveloppe 2023 attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de F 1'000'000.-.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal à l'enveloppe 2023 attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de F 300'000.-.
- ✓ Participation 2023 au financement d'investissements informatiques généraux pour F 1'000'000.-
- ✓ Participation du Fonds intercommunal aux charges 2023 de fonctionnement du GIAP (Groupement Intercommunal des Activités Parascolaires) pour un montant de F 7'400'000.

- ✓ Octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de F 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand-Théâtre.

5. Projet de délibération, de motion et de résolution.

5.1 Délibération pour une garantie des engagements de prévoyance pour le personnel de l'ORPC Valavran.

V. Hornung explique que le personnel de l'ORPC de Valavran était jusqu'à maintenant intégré dans le personnel de la commune de Versoix, ce qui n'est pas correct pour une entité de droit public. Les collaborateurs sont désormais employés par le Groupement intercommunal ORPC Valavran. Pour garantir les avoirs de prévoyance des employés auprès de la CAP, il faut qu'une commune garantisse par une délibération, l'affiliation à la CAP.

S. Rüfenacht demande quelles seront les incidences financières.

V. Hornung répond qu'il n'y aura pas d'incidences financières, cette garantie sera inscrite en pied de bilan.

P.-A. Aubert lit la délibération :

Délibération relative à garantir les engagements de prévoyance dus aux assurés actifs et pensionnés du Groupement Intercommunal ORPC Valavran

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 6, alinéa 1 des statuts de la CAP du 16 novembre 2013 ;

Vu la décision de transférer les contrats de travail des collaborateurs du Groupement Intercommunal ORPC Valavran de la commune de Versoix au Groupement ;

Vu la nécessité d'affilier les collaborateurs du Groupement Intercommunal ORPC Valavran à la CAP – Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève et des communes genevoises affiliées ;

Vu le projet de convention d'affiliation entre le Groupement Intercommunal ORPC Valavran et la CAP – Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

Par 10 oui, 0 non et 1 abstention,

1. De garantir les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » dus aux assurés actifs et pensionnés de l'ORPC Valavran, et les engagements qui les concernent.
2. D'inscrire cette garantie en pied de bilan de la commune.
3. De charger le Maire, Président du Groupement Intercommunal ORPC Valavran de signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération, dont la convention d'affiliation jointe à la présente délibération

6. Propositions individuelles et questions.

6.1 Point de situation pompiers

V. Hornung passe la parole à P.-A. Aubert pour ce point.

Des explications de M. Pichon de l'ECA, il ressort que :

- les différences de législations entre Vaud et Genève ne permettent pas à une compagnie vaudoise d'intervenir au premier niveau sur le territoire genevois.
- le délai d'intervention ne peut pas être respecté par une compagnie vaudoise
- la compagnie de Terre Sainte n'est pas un centre de renfort
- la convention actuelle a été suffisamment compliquée à signer pour que l'ECA refuse tout changement avant 2025
- en cas de changement, de nombreuses années seraient nécessaires

Ces points ont été confirmés par M. Schumacher, commandant du SIS, il rappelle que le réchauffement climatique ne fait que renforcer les besoins d'une compagnie sur place. De plus, il confirme que la Compagnie de Céligny doit acquérir un tonne-pompe.

En conclusion, la législation genevoise nous oblige à avoir une compagnie de pompier. Aucune compagnie vaudoise ne peut remplacer la compagnie de Céligny, le seul centre de renfort valide pour nous est le SDIS Nyon-Dôle. Le SIS peut œuvrer pour des collaborations complémentaires et marginales, éventuellement au 3^{ème} niveau d'intervention.

S. Rüfenacht remercie pour ces informations qui répondent aux questions qu'elle se posait. Du fait de la position particulière de notre commune, ne serait-il pas possible de demander des subventions cantonales.

V. Hornung précise que l'Exécutif proposera au CM un projet concernant uniquement les pompiers. Des pistes existent pour trouver un tonne-pompe d'occasion, des négociations seront entreprises avec le SIS. Il n'existe pas d'autres possibilités de subvention.

A. Pipoz demande que la Sécurité civile et en particulier M. David Gysler soit contacté.

V. Hornung répond que M. Gysler avait déjà été contacté au début de la procédure.

A.-S. Fillistorf demande que Ch. Tripod soit mis au courant.

Cela sera fait par le biais du présent PV.

Pour Y. Berney notre compagnie ne compte que 20 volontaires et il sera difficile de maintenir cet effectif. V. Hornung répond que nous avons des possibilités d'achat d'un tonne-pompe d'occasion et avantageux, notre camion n'est pas aux normes, il nous faut un autre camion. L'effectif des pompiers est bel et bien un souci, il convient d'ouvrir des pistes pour rechercher des volontaires, nous n'avons pas le choix, nous devons trouver des jeunes.

S. Rüfenacht préconise des portes-ouvertes.

A. Pipoz demande si des spécialistes ont été contacté. Il propose à l'Exécutif de transmettre le contact d'un spécialiste.

P.-A. Aubert rappelle que nous parlons actuellement du principe de l'obligation légale d'avoir une compagnie de sapeurs-pompiers. La mairie est en contact avec le SIS pour des pistes de recrutement.

V. Hornung rappelle qu'un projet va être élaboré par un architecte et sera présenté au Conseil municipal.

A. Pipoz demande si l'Exécutif tiendra compte des choix de priorité de la Commission ad hoc.

V. Hornung préconise de prévoir une séance pour reprendre la liste des priorités de la Commission ad hoc. Le PV de la séance de Commission ad hoc ainsi que le résumé des priorités se trouvent sur CMnet.

6.2 Réponse à la motion « transport du mercredi »

Coût total pour le transport du mercredi midi : F 5'700.- (145.- par course).

Coût pour tous les autres jours environ F 10'000 à notre charge, le Canton prend en charge F 10'000 (total F 20'000).

C. Sermet précise que 21 enfants sont potentiellement concernés.

D. Schütz propose de demander au chauffeur de taxi de la commune qui n'a pas beaucoup de travail.

A.-S. Fillistorf ne trouve pas écologique, les enfants peuvent faire le trajet en train et bus.

N. Meda propose que l'on demande s'il y a de l'intérêt pour ce service de confort.

Y. Berney répond que la demande existe, le sondage a déjà été fait.

C. Sermet propose de passer au vote :

Le dépassement de budget pour l'instauration d'une navette du mercredi midi en faveur des enfants du Cycle d'orientation est accepté, par

4 oui, 3 non et 3 abstentions

Clean Up Day.

Z. Guerra informe que le Clean Up Day aura lieu samedi 17 septembre 2022. Rendez-vous à 10h sur la place des Grands-Chênes.

Commission culture et loisirs.

N. Meda annonce qu'un apéritif sera offert avant la séance de Commission culture et loisirs le 20 septembre 2022 pour les porteurs de projets, tous sont les bienvenus.

La Nuit est Belle.

Pour répondre à la question de M. Baudet, S. Chassot Leiglon confirme que Céligny participera à l'action la « Nuit est Belle » le vendredi 23 septembre 2022.

Soirée des nouveaux habitants.

J.-J. Nussbaumer annonce que le 11 novembre 2022 aura lieu la soirée des nouveaux habitants.

Racks à paddle ou kayaks à la plage.

V. Hornung informe que la Commune a délégué la gestion des racks à l'Association des paddles, la contacter en cas d'intérêt.

Fontaines.

J.-J. Nussbaumer demande pourquoi les fontaines de la Commune n'ont pas été fermées cet été.

V. Hornung répond que dans la majorité de nos fontaines coule de l'eau non potable du Brassus. Les fontaines d'eau potable ont été fermée par les SI de Nyon.

Bornes hydrantes.

J.-J. Nussbaumer demande qui paie l'eau prise dans les bornes hydrantes pour l'arrosage des cultures.

D. Schütz répond que l'agriculteur qui prélève l'eau installe un compteur et paie l'eau.

Pour ce qui est du ruisseau, Y. Berney précise qu'un débit minimum doit être maintenu et que les agriculteurs paient une taxe annuelle au Canton pour le droit de pomper.

Bulletin communal.

J.-J. Nussbaumer demande pourquoi le Bulletin communal a été imprimé sur un papier si épais.

La secrétaire répond que le papier habituel n'était pas disponible, l'imprimerie a proposé celui-ci qu'elle avait en stock.

Belle Célignote.

V. Hornung demande que des éléments précis, en relation avec la tenue de la buvette de la plage, lui soient transmis pour réaliser le bilan de fin de saison avec les tenanciers

La séance est levée à 23h10



Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale